

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

1 Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

2 Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

3 Ressources :

- un réseau de bénévoles
- un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Département).

MEMBRES FONDATEURS:

AXA, Bellon S.A (Sodexho-Alliance),
Crédit Agricole S.A., Danone, Devanlay,
Fédération Française du Bâtiment, Fimalac,
Fondation Électricité de France, Indreco,
L'Oréal, Michelin, Parcs et Jardins de
France, Shell France, Vivendi

Contact

Fondation du Patrimoine
Délégation Régionale Centre-
Ouest
Equatop, 61 rue du Murier
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
Tél.: 02 47 05 28 67

www.fondation-patrimoine.org



**Préservons aujourd'hui
l'avenir**

La donation, un double objectif :

Préserver le patrimoine
Bénéficier d'une réduction d'impôt

1 don
=
1 reçu fiscal
=
1 économie d'impôt

Déduction fiscale :

66 % pour les particuliers
60 % pour les entrepreneurs



*Restauration
de la Grange aux Dîmes
à Veigné*

Bon de souscription

Oui je fais un don pour aider à la restauration de la Grange aux Dîmes à Veigné (Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du Patrimoine - Grange aux Dîmes** ») et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de : euros et je bénéficie d'une déduction d'impôt pour l'année 2011

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :
(exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable

- OU de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 45 000 € (cette limite est

atteinte lorsque le don est de 60 000 €) (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôts)

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt)

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

de l'impôt sur le revenu **OU** de l'impôt sur la Fortune **OU** de l'impôt sur les sociétés

NOM ou SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Je souhaite que mon don reste anonyme

Coupon réponse à renvoyer à :

Fondation du patrimoine
Délégation Régionale Centre-Ouest
61, rue du Murier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-dessus.
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.
La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.
La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune.



PARTICIPEZ À LA RESTAURATION DE LA GRANGE AUX DÎMES

La Grange aux Dîmes fut construite aux environs du XIVème siècle. Son architecture est bien typique de l'architecture rurale tourangelle avec ses pignons médiévaux et son auvent.



Etat actuel de la Grange aux Dîmes

Il s'agit d'une grange dîmière, nommée aussi grange aux dîmes, qui avait pour fonction, entre autres, de servir à entreposer la collecte de la dîme, impôt de l'ancien régime portant principalement sur les revenus agricoles collectés en faveur de l'Eglise catholique.



Etat actuel de la charpente

Elle appartenait au Prieuré Saint Maixent, monastère de petites dimensions dépendant d'une abbaye voisine plus importante : l'Abbaye de Cormery. Faute de date précise, on situe la fondation de ce prieuré, vers le milieu du IXème (Charte de 841), début du Xème siècle. Cette grange fut détachée de la propriété du Prieuré de Veigné en octobre 1809. La Grange aux Dîmes de Veigné (de dimensions plutôt modestes) est l'une des trois plus anciennes granges existant encore en Touraine.



Etat projeté de la grange

Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de la Grange aux Dîmes et profitez d'une réduction d'impôt